

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article133>



Elections professionnelles académiques anticipées 2004

Avancées obtenues, exigences maintenues

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Non Titulaires (AED, Contractuels, Vacataires..) - Personnels de surveillance - M.I.-S.E. -



Date de mise en ligne : vendredi 12 décembre 2003

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Ces élections interviennent dans un contexte inédit.

Malgré la mobilisation sans précédent de la communauté éducative (surveillants, CPE, professeurs), tout au long de l'an dernier, avec un point d'orgue au printemps 2003, le gouvernement a fait le choix de passer en force et de remettre en cause le statut de MI-SE.

Ainsi, le Ministère a supprimé, par dizaines de milliers, des postes de surveillants, qu'il a remplacés (en partie seulement) par un nouveau corps dont le recrutement et la gestion ont été décentralisés dans chaque établissement : les assistants d'éducation.

C'est un triste coup contre les MI-SE, contre le service public, contre l'école.



Le SNES continue d'exiger :

- Le maintien et l'amélioration du statut des MI-SE hérité de 1936 et de 1968.
- Le rétablissement des postes supprimés (plus de 10.000 en 2 ans).
- Le recrutement des milliers de surveillants nécessaires à l'encadrement des jeunes.

Cependant, la mobilisation n'a pas été vaine.

Durant l'été, le gouvernement a dû renoncer à son projet de baisse des APL.

Et, surtout, il a cédé sur un point majeur réclamé par le SNES depuis longtemps : **désormais, les MI-SE ont accès aux concours internes (CAPES/CAPET) de l'Education nationale.**

C'est, à l'évidence, une **avancée** due à la **lutte** menée l'an dernier.

C'est pourquoi, aujourd'hui comme hier, le SNES appelle les surveillants à rester mobilisés, à s'unir, à défendre et améliorer leur statut qui demeurera tant qu'il y aura des surveillants.



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré
